

# LE DROIT D'AUTEUR

70<sup>e</sup> année - janvier 1957



Revue du Bureau de l'Union internationale pour la protection  
des œuvres littéraires et artistiques

**Pour la rédaction et les abonnements,**

**rière d'adresser toute communication au Bureau de l'Union internationale pour la protection  
des œuvres littéraires et artistiques, Helvetiastrasse 7, à Berne**

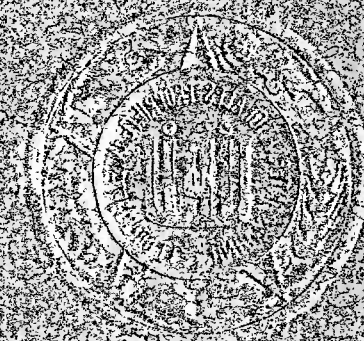
---

**Le montant des abonnements au *Droit d'Auteur* est de fr. s. 18.— par an**

**Tous les abonnements sont annuels et partent du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours**

**Le prix du numéro de 12 pages est de fr. s. 3.60 pour l'année courante et de fr. s. 4.50 pour les  
années écoulées; le prix du volume annuel (broché) est de fr. s. 35.—**

---



4320/91

# LE DROIT D'AUTEUR

Revue du Bureau de l'Union internationale pour la protection  
des œuvres littéraires et artistiques

1957

Soixante-dixième année

Berne - Helvetiastrasse 7



# **TABLES DES MATIÈRES**

**1957**



## TABLE DE LA PARTIE OFFICIELLE<sup>1)</sup>

|  | Pages      |   | Pages    |
|--|------------|---|----------|
| <b>Union internationale</b>  |            | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |
| Etat de l'Union internationale au 1 <sup>er</sup> janvier 1957 . . . . .   | 1          | <b>Grèce</b>  |          |
| Elévation de la dotation du Bureau de l'Union. Notification aux Gouvernements des pays unionistes (28 décembre 1956) . . . . .   | 4          | <b>Adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Bruxelles, le 26 juin 1948 (avec effet à partir du 6 janvier 1957). Notification aux Gouvernements des pays unionistes (6 décembre 1956) . . . . .</b> | <b>5</b> |
| Accord entre les Bureaux internationaux réunis et le Conseil de l'Europe . . . . .   | 113        |   |          |
| <b>Allemagne (République fédérale)</b>   |            | <b>Hongrie</b>  |          |
| Déclarations de la <i>Hongrie</i> et de la <i>Roumanie</i> , concernant l'application, à la République fédérale d'Allemagne, de la Convention de Berne révisée à Rome le 2 juin 1928. Notification aux Gouvernements des pays unionistes (16 août 1957) . . . . .                  | 173        | <b>Voir ci-dessus, sous <i>Allemagne (République fédérale)</i>.</b>   |          |
| <b>Australie</b>   |            | <b>Islande</b>  |          |
| <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>   |            | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |
| <b>Autriche</b>  |            | <b>Italie</b>   |          |
| <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>   |            | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |
| <b>Brésil</b>  |            | <b>Luxembourg</b>   |          |
| <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>   |            | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |
| <b>Danemark</b>  |            | <b>Norvège</b>  |          |
| <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>   |            | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |
| <b>Grande-Bretagne</b>   |            | <b>Philippines</b>  |          |
| <b>Adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Bruxelles, le 26 juin 1948 (avec effet à partir du 15 décembre 1957). Notification aux Gouvernements des pays unionistes (15 novembre 1957) . . . . .</b> | <b>225</b> | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |
|  |            | <b>Portugal</b>   |          |
|  |            | <b>Voir ci-après, sous <i>République démocratique allemande</i>.</b>  |          |

<sup>1)</sup> Pour les documents officiels publiés depuis la fondation de la revue jusqu'à fin 1947, voir le *Répertoire des documents officiels* édité par le Bureau de l'Union. De 1948 à 1956, voir les tables annuelles de la revue.

|  | Pages | <b>Législation intérieure</b>   | Pages                         |
|--|-------|---|-------------------------------|
| <b>République démocratique allemande</b>   |       |   |                               |
| Déclarations de l' <i>Australie</i> , de l' <i>Autriche</i> , du <i>Brésil</i> , du <i>Danemark</i> , de la <i>Grande-Bretagne</i> , de l' <i>Islande</i> , de l' <i>Italie</i> , du <i>Luxembourg</i> , de la <i>Norvège</i> , des <i>Philippines</i> , du <i>Portugal</i> et de l' <i>Union Sud-Africaine</i> concernant l'application, à la République démocratique allemande, de la Convention de Berne révisée à Rome le 2 juin 1928. Notification aux Gouvernements des pays unionistes (16 août 1957) . . . . . | 174   | <b>Etats-Unis d'Amérique</b>  |                               |
|  |       | Règlement du <i>Copyright Office</i> (en vigueur à dater du 11 août 1956) . . . . .   | 6, 17                         |
|  |       | <b>France</b>   |                               |
|  |       | Loi sur la propriété littéraire et artistique (n° 57-298, du 11 mars 1957) . . . . .  | 116, 133                      |
|  |       | Loi instituant une limitation des saisies-arrêts en matière de droit d'auteur (n° 57-803, du 19 juillet 1957) . . . . .       | 153                           |
|  |       | <b>Grande-Bretagne</b>  |                               |
|  |       | Loi sur le droit d'auteur (du 5 novembre 1956) . . . . .  | 33, 53, 73, 93, 121, 137, 153 |
|  |       | <b>Inde</b>   |                               |
|  |       | Loi sur le droit d'auteur (n° 14, du 4 juin 1957) . . . . .   | 177, 201, 226                 |
|  |       | <b>Italie</b>   |                               |
|  |       | Loi concernant la prorogation de la période de protection des œuvres intellectuelles (n° 1421, du 19 décembre 1956) . . . . . | 125                           |
|  |       | <b>Roumanie</b>   |                               |
|  |       | Décret concernant le droit d'auteur (du 18 juin 1956) . . . . .   | 156                           |
| <b>Roumanie</b>  |       |   |                               |
| Changement de classe pour la participation aux dépenses du Bureau de l'Union. Notification aux Gouvernements des pays unionistes (10 décembre 1956) . . . . .  | 5     |   |                               |
| Voir ci-dessus, sous <i>Allemagne (République fédérale)</i> .  |       |   |                               |
| <b>Union Sud-Africaine</b>   |       |   |                               |
| Voir ci-dessus, sous <i>République démocratique allemande</i> .  |       |   |                               |
| <b>Relations bilatérales</b>   |       |   |                               |
| <b>France—Norvège</b>  |       |   |                               |
| Décret français portant publication des lettres échangées les 24 octobre et 20 novembre 1956, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement norvégien au sujet de la prolongation du délai légal de protection des œuvres littéraires et artistiques (du 10 décembre 1956) . . . . .   | 5     |   |                               |

# TABLES DE LA PARTIE NON OFFICIELLE

## I. Table générale

|  | Pages         |   | Pages       |
|--|---------------|---|-------------|
| <b>Etudes générales</b>  |               | <b>Consultation des Gouvernements sur les projets de</b>  |             |
| N 40 (15)  | 42, 62        | Convention internationale concernant les droits voisins (Projet de l'Union de Berne et de l'Unesco - Projet du BIT) . . . . . | 245         |
| N 40 (113)   | 184, 208, 230 | <b>Jurisprudence</b>  |             |
| N 40 (111)   | 81, 103, 125  | (Voir ci-après, p. VIII, les tables de jurisprudence.)  |             |
| N 40 (165)   | 9             | <b>Etudes documentaires</b>   |             |
| N 6373   | 160, 192      | Un traité de M. Satahowski sur le droit d'auteur (G. R.) . . . . .  | N 13<br>91  |
| N 635  | 144           | <b>Nouvelles diverses</b>   |             |
| N 1423   | 22            | <i>Allemagne (République fédérale)</i> . Décès du Professeur Eduard Reimer . . . . .  | 112         |
|  |               | <i>Autriche</i> . Ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur . . . . .                                   | 112         |
|  |               | <i>Cuba (République de —)</i> . Ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur) . . . . .                    | 92          |
|  |               | <i>Espagne</i> . A la Société générale des auteurs d'Espagne  | 152         |
|  |               | <i>Etats-Unis d'Amérique</i> . Application, à l'Ile de Guam, de la Convention universelle sur le droit d'auteur . . . . .     | 132         |
|  |               | <i>France</i> . La nouvelle loi sur la propriété littéraire et artistique . . . . .   | 72          |
|  |               | <i>Grande-Bretagne</i> . Entrée en vigueur de la loi de 1956 sur le droit d'auteur . . . . .                                  | 112         |
|  |               | Ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur . . . . .   | 152         |
|  |               | <i>Inde</i> . La nouvelle loi sur le droit d'auteur . . . . .   | 132         |
|  |               | <i>Italie</i> . Ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur . . . . .                                     | 16          |
|  |               | <i>Unesco</i> . Convention universelle sur le droit d'auteur. Ratification du Mexique; adhésion de l'Equateur . . . . .       | 72          |
| <b>Correspondance</b>  |               | <b>Nécrologie</b>   |             |
| <i>Allemagne</i> (Lettre d'—) Prof. Dr Eugen Ulmer . . . . .   | 12            | Georges Gariel . . . . .  | N 15<br>27  |
| <i>Etats-Unis d'Amérique</i> (Lettre des —). Le nouveau règlement du <i>Copyright Office</i> . Prof. Walter J. Derenberg . . . . .   | 195           | Eduard Reimer . . . . .   | N 15<br>131 |
| <i>France</i> (Lettre de —) Louis Vaunois . . . . .  | 214           |   |             |
| <i>Grande-Bretagne</i> (Lettre de —) Dr Paul Abel . . . . .  | 46            |   |             |
| <i>Italie</i> (Lettre d'—) Valerio de Sanctis . . . . .  | 164           |   |             |
| <b>Chronique des activités internationales</b>   |               | <b>Bibliographie</b>  |             |
| Réunion du Comité d'experts pour la protection internationale des artistes exécutants, des enregistreurs de phonogrammes et des radiodiffuseurs (Monaco, 4-13 mars 1957) . . . . .   | 72            | (Voir ci-après, p. XI, la table bibliographique.)   |             |
| Académie diplomatique internationale (Paris, 6 mai 1957). Communication de M. Jacques Secretan sur les droits intellectuels et les Nations Unies . . . . .   | 106           |   |             |
| Réception à Berne de M. Dunstan Curtis, Secrétaire Général par interim du Conseil de l'Europe, par le Professeur Jacques Secretan, Directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique (11 juillet 1957) . . . . . | 149           |   |             |
| Deuxième session du Comité intergouvernemental du droit d'auteur de l'Unesco (Washington, 7-11 octobre 1957) . . . . .   | 237           |   |             |

## II. Tables de jurisprudence

A. Décisions classées par pays <sup>1)</sup>

| <i>Allemagne</i>   | Pages | Auteurs d'œuvres littéraires. Droit au nom et droit au pseudonyme. Le premier droit prévaut sur le second, <i>a fortiori</i> si le nom et le pseudonyme sont respectivement portés par deux auteurs qui, l'un et l'autre, se sont déjà fait connaître du public (J) (C) (Seine, Tribunal civil, 7 décembre 1955) . . . . .  | Pages   |
|--|-------|---|---------|
| Droit de la personnalité en ce qui concerne les lettres missives (C) ( <i>Bundesgerichtshof</i> , 26 novembre 1954) . . . . .  | 13    |   |         |
| Dans la mesure où elles sont des créations originales et artistiques, les productions de la mode bénéficient de la protection du droit d'auteur (C) ( <i>Bundesgerichtshof</i> , 14 décembre 1954) . . . . .   | 13    | Contrefaçon par extraits d'une œuvre originale dans un article de revue non signé. Reproduction non autorisée de phrases entières et d'images sans indiquer qu'il s'agit d'un emprunt et sans mentionner l'œuvre mise à contribution ni son auteur. Responsabilité de l'éditeur de la revue. Dommages-intérêts (J) (Seine, Tribunal civil, 6 février 1956) . . . . .  | 29, 219 |
| Les auditions récréatives qui s'adressent à un nombreux personnel d'entreprise (plusieurs centaines d'employés) ne peuvent être considérées comme dépourvues de caractère public ou de fin lucrative, et elles sont soumises au droit d'auteur (C) ( <i>Bundesgerichtshof</i> , 24 juin 1955) . . . . .                            | 12    | Les illustrations photographiques d'un reportage, si elles présentent une originalité artistique, sont protégées par le droit d'auteur (C) (Paris, Cour d'appel, 10 mars 1956) . . . . .  | 111     |
| Le droit général de la personnalité se trouve restreint en faveur de la présentation d'événements contemporains, mais la fidélité historique et l'absence de dénigrement sont exigées de l'auteur qui met en scène ces événements (C) (Munich, <i>Landgericht</i> , 27 juin 1955) . . . . .  | 14    | Dans la mesure où elle est fidèle et de bonne foi, la publication des décisions de justice qui, dans leur texte même comportent souvent une atteinte à l'honneur ou à la réputation des parties en cause, laisse leur publicateur à l'abri des poursuites pour ces atteintes, en tant qu'elles ne proviennent pas de son fait, mais de la rédaction des juges (C) (Paris, Cour d'appel, 19 mars 1956) . . . . .   | 217     |
| Sont soumises au droit d'auteur les auditions musicales ayant lieu à l'occasion de fêtes populaires et servant des intérêts économiques de caractère privé (C) ( <i>Bundesgerichtshof</i> , 6 décembre 1955) . . . . .   | 13    |   | 215     |
| <i>Autriche</i>  |       |   |         |
| Droit de la personne sur sa propre image (J) (Vienne, <i>Oberlandesgericht</i> , 13 septembre 1954) . . . . .  | 16    | Film de dessins animés réalisé collectivement. Droit moral des co-auteurs, ses caractères et ses limites eu égard à la nature de l'œuvre et aux conditions particulières de la collaboration (J) (C) (Paris, Cour d'appel, 18 avril 1956) . . . . .   | 30, 215 |
| Utilisation, dans un film, du nom porté par une personne vivante. Conditions pour que puisse être exercé le droit au nom (J) (Cour suprême, 2 mai 1956) . . . . .  | 132   | Oeuvre cinématographique inspirée par les exploits d'une aviatrice, mais constituant, en sa forme romancée, une création originale du scénariste. Absence de tout engagement de la société productrice du film vis-à-vis de l'aviatrice. Celle-ci n'étant ni co-auteur ni actrice de l'œuvre n'a droit à aucune participation aux recettes. Droit pour l'auteur dramatique de s'inspirer des événements tombés dans le domaine commun et des individualités qui y ont pris part, à condition de respecter la personnalité de celles-ci (J) (Seine, Tribunal civil, 14 mai 1956) . . . . . | 151     |
| <i>Etats-Unis d'Amérique</i>   |       |   |         |
| Joaillerie de parure. Articles à bon marché présentant une certaine originalité. Protection par le <i>copyright</i> . Validité de celui-ci. Contrefaçon desdits objets. Interdiction au contrefacteur de les fabriquer et de les vendre. Dommages-intérêts (J) (New York, Tribunal de district, S. D., 29 novembre 1955) . . . . . | 110   |   |         |
| <i>France</i>  |       |   |         |
| Couture. Modèles de confection présentant un caractère original. Application de la loi du 19-24 juillet 1793. Contrefaçon. Dommages-intérêts (J) (Seine, Tribunal correctionnel, 25 mars 1954) . . . . .   | 28    | La cession à l'employeur des droits de l'employé ne saurait être présumée. Celui-là ne peut publier, sans autorisation, les œuvres de celui-ci (C) (Seine, Tribunal civil, 17 mai 1956) . . . . .   | 218     |
| Un film ne peut être regardé comme la contrefaçon d'une pièce de théâtre si, l'un et l'autre étant tirés d'un même roman, diffèrent cependant par les personnages, les situations et les dialogues (C) (Seine, Tribunal civil, 17 février 1955) . . . . .  | 216   | Les modèles de meubles réalisés par un décorateur constituent des créations de l'esprit protégées par le droit d'auteur (C) (Paris, Cour d'appel, 23 mai 1956) . . . . .  | 217     |
| Ne doit pas être considérée comme une audition publique, l'exécution de disques à l'intérieur d'un magasin en vue de la vente (C) (Cour de cassation, 6 octobre 1955) . . . . .  | 215   | Un titre de forme originale et inséparable de l'ouvrage qu'il désigne est protégé selon le droit d'auteur (C) (Paris, Cour d'appel, 30 mai 1956) . . . . .  | 219     |
|  |       | Pour être une œuvre protégée par la législation du droit d'auteur, la plaidoirie doit revêtir une présentation autonome et cette législation ne s'applique pas lors-  |         |

<sup>1)</sup> Les décisions qui sont marquées (J) se trouvent sous la rubrique «Jurisprudence», celles qui sont marquées (C), sous la rubrique «Correspondance».

|   | Pages    | <i>Grande-Bretagne</i>   | Pages |
|---|----------|--|-------|
| que la plaidoirie ne constitue qu'un élément des débats judiciaires en étant publiée avec l'ensemble de ces débats (C) (Paris, Cour d'appel, 25 septembre 1956)   | 216      | Similitude de noms d'orchestre (C) (Londres, Haute Cour de justice, <i>Chancery Division</i> , 24 janvier 1956)  | 51    |
| Une affiche publicitaire ne saurait être considérée comme une contrefaçon si elle n'a de commun avec une précédente affiche que l'exploitation de la même idée (C) (Seine, Tribunal civil, 17 octobre 1956)   | 216      | Publication d'informations secrètes (C) (Londres, Haute Cour de justice, <i>Chancery Division</i> , 9 octobre 1956)  | 51    |
| Les limitations ou abandons de droit d'auteur insérés dans un contrat d'édition doivent être interprétés restrictivement (C) (Paris, Cour d'appel, 3 novembre 1956)   | 215      | Offense à la Cour ( <i>contempt of court</i> ) par les éditeurs et le rédacteur en chef d'un journal (C) (Londres, Haute Cour de justice, <i>Queen's Bench Division</i> , 11 octobre 1956)   | 52    |
| Pour savoir si une œuvre est originale, la contrefaçon éventuelle s'apprécie d'une façon synthétique plutôt que par les détails (C) (Paris, Cour d'appel, 26 novembre 1956)   | 216      | Diffamation; précautions que doivent prendre les auteurs en utilisant des noms de personne dans des œuvres de fiction (C) (Londres, Haute Cour de justice, <i>Queen's Bench Division</i> , 15 et 16 octobre 1956)  | 50    |
| Oeuvres picturales faisant ou ne faisant pas partie de la masse partageable à la dissolution de la communauté conjugale. Respect du droit moral de l'auteur. Discrimination des œuvres. Caractère déterminant de la volonté manifestée par l'auteur. Degré d'achèvement de l'œuvre: critère arbitraire et insuffisant (J) (C) (Cour de cassation, 4 décembre 1956)  | 32, 214  | <i>Italie</i>  |       |
| Durée du droit d'auteur. Prolongations édictées par la loi de 1866 au bénéfice des seuls héritiers. Prolongations édictées par les lois de 1919 et de 1951 au bénéfice des héritiers et des cessionnaires. Exploitation de l'œuvre par le cessionnaire après expiration de la période légale. Préjudice subi par les héritiers. Droit à indemnité (J) (C) (Paris, Cour d'appel, 5 décembre 1956)  | 220, 219 | Le nom de l'auteur apposé publiquement sur une œuvre ne constitue qu'une présomption de paternité intellectuelle (C) (Cour suprême de cassation, 14 juillet 1953)  | 167   |
| Quant aux modèles de décoration et insignes, le fabricant qui a procédé à des travaux de reliefs, de couleurs et d'émaux a la qualité de collaborateur (C) (Paris, Cour d'appel, 6 décembre 1956)   | 215      | L'existence d'un faux tableau ne constitue pas une atteinte au droit moral de l'auteur quant à l'intégrité de son œuvre; la création de celle-ci en est l'unique source de paternité (C) (Cour suprême de cassation, 21 avril 1956)  | 167   |
| Effets de la saisie autorisée par la loi des 19-24 juillet 1793: constituer un mode de preuve de la contrefaçon, en limiter les conséquences dommageables, faciliter la confiscation des objets délictueux et leur remise en nature à l'auteur lésé. Cassation d'un arrêt restreignant ces effets (J) (C) (Cour de cassation, 22 janvier 1957)  | 88, 219  | N'est pas contraire à l'article 27 de la Constitution l'article 57 du code qui stipule que, chaque fois qu'il s'agit de presse périodique, la personne qui revêt la qualité de directeur ou de rédacteur responsable répond <i>ipso facto</i> du délit commis, sauf la responsabilité de l'auteur de la publication (C) (Cour constitutionnelle, 15 juin 1956)   | 169   |
| Exécution d'une symphonie. Enregistrement sur bande magnétique en vue de la radiodiffusion. Utilisation abusive et illicite de ladite bande pour confectionner des disques. Mise en vente de ceux-ci en y mentionnant, sans autorisation, le nom du chef d'orchestre. Préjudice moral et matériel porté à celui-ci. Interdiction de la diffusion des disques. Dommages et intérêts. Insertion du jugement dans la presse. Dépens à la charge du fabricant et du vendeur de disques (J) (C) (Seine, Tribunal civil, 4 janvier 1956; et Paris, Cour d'appel, 13 février 1957) | 88, 219  | L'œuvre d'art appliqué à l'industrie et protégée selon le droit d'auteur s'oppose aux modèles et dessins ornementaux qui sont protégés par les lois sur les brevets, étant donné que ladite œuvre présente une individualité artistique (C) (Cour suprême de cassation, 22 octobre 1956)   | 168   |
| Si une photographie ne présente aucun caractère artistique ni aucune marque de personnalité créatrice et que, de ce fait, elle ne bénéficie pas d'un droit d'auteur, elle peut faire pourtant l'objet d'une action basée sur l'article 1382 du Code civil (C) (Paris, Cour d'appel, 1 <sup>er</sup> avril 1957)   | 217      | Le droit italien ne sanctionne, ni comme un principe général, ni comme une limite à la liberté de l'art, le respect absolu de la vie privée dans son intimité, sauf dans le cas où, en portant atteinte à l'honneur, à la dignité ou à la réputation de la personne, un acte illicite se trouve commis. La libre interprétation des événements et des personnages, et même la caricature, ne portent pas atteinte, en eux-mêmes, aux droits de la personne mise en cause (C) (Cour suprême de cassation, 22 décembre 1956) | 169   |
| L'existence d'une cession au profit de l'éditeur doit être prouvée. En l'absence de cette preuve, l'artiste a droit à une rémunération; si aucun prix n'a été convenu, celle-ci est fixée par le tribunal (C) (Paris, Cour d'appel, 3 avril 1957)   | 220      | Lorsqu'une émission radiophonique présente le caractère d'une œuvre collective, l'auteur en est la personne qui l'a conçue et dirigée, et cette activité créatrice ne peut pas être identifiée à l'activité de contrôle et de surveillance qu'exerce l'organisme de radiodiffusion sur le choix et la valeur artistique des sujets (C) (Rome, Cour d'appel, 23 janvier 1957)   | 169   |
|   |          | <i>Norvège</i>   |       |
|   |          | Oeuvre originale (comédie) et adaptation de celle-ci sous forme de livret d'opérette. Oeuvre adaptante tombée dans le domaine public avant l'œuvre adaptée. Droit de l'auteur de la comédie quant à la représentation de l'opérette (J) (Cour suprême, 12 mars 1957)   | 171   |

| <i>Suisse</i>  | Pages | pour la perception des droits d'auteur: s'opposer aux abus de droit et à l'arbitraire, sans fixer le taux ni le mode de calcul des tarifs. Caractère admissible des tarifs proposés par la société de perception (J) (Tribunal fédéral, 20 novembre 1956) | Pages |
|--|-------|---|-------|
| Droit de radiodiffusion. Redevance forfaitaire payée par le radiodiffuseur à la société de perception. Etablissement des tarifs. Rôle de la Commission arbitrale |       |   | 221   |

### B. Chronologie des décisions

|  | Pages   |  | Pages    |
|--|---------|--|----------|
| Italie, Cour suprême de cassation, 14 juillet 1953 . . . . .     | 167     | Paris, Cour d'appel, 23 mai 1956 . . . . .                               | 217      |
| Seine, Tribunal correctionnel, 25 mars 1954 . . . . .            | 28      | Paris, Cour d'appel, 30 mai 1956 . . . . .                               | 219      |
| Vienne, <i>Oberlandesgericht</i> , 13 septembre 1954 . . . . .   | 16      | Italie, Cour constitutionnelle, 15 juin 1956 . . . . .                   | 169      |
| Allemagne, <i>Bundesgerichtshof</i> , 26 novembre 1954 . . . . . | 13      | Paris, Cour d'appel, 25 septembre 1956 . . . . .                         | 216      |
| Allemagne, <i>Bundesgerichtshof</i> , 14 décembre 1954 . . . . . | 13      | Londres, <i>Chancery Division</i> , 9 octobre 1956 . . . . .             | 51       |
| Seine, Tribunal civil, 17 février 1955 . . . . .                 | 216     | Londres, <i>Queen's Bench Division</i> , 11 octobre 1956 . . . . .       | 52       |
| Allemagne, <i>Bundesgerichtshof</i> , 24 juin 1955 . . . . .     | 12      | Londres, <i>Queen's Bench Division</i> , 15 et 16 octobre 1956 . . . . . | 50       |
| Munich, <i>Landgericht</i> , 27 juin 1955 . . . . .              | 14      | Seine, Tribunal civil, 17 octobre 1956 . . . . .                         | 216      |
| France, Cour de cassation, 6 octobre 1955 . . . . .              | 215     | Italie, Cour suprême de cassation, 22 octobre 1956 . . . . .             | 168      |
| New York, Tribunal de district, 29 novembre 1955 . . . . .       | 110     | Paris, Cour d'appel, 3 novembre 1956 . . . . .                           | 215      |
| Allemagne, <i>Bundesgerichtshof</i> , 6 décembre 1955 . . . . .  | 13      | Suisse, Tribunal fédéral, 20 novembre 1956 . . . . .                     | 221      |
| Seine, Tribunal civil, 7 décembre 1955 . . . . .                 | 29, 219 | Paris, Cour d'appel, 26 novembre 1956 . . . . .                          | 216      |
| Seine, Tribunal civil, 4 janvier 1956 . . . . .                  | 88, 219 | France, Cour de cassation, 4 décembre 1956 . . . . .                     | 32, 214  |
| Londres, <i>Chancery Division</i> , 24 janvier 1956 . . . . .    | 51      | Paris, Cour d'appel, 5 décembre 1956 . . . . .                           | 219, 220 |
| Seine, Tribunal civil, 6 février 1956 . . . . .                  | 111     | Paris, Cour d'appel, 6 décembre 1956 . . . . .                           | 215      |
| Paris, Cour d'appel, 10 mars 1956 . . . . .                      | 217     | Italie, Cour suprême de cassation, 22 décembre 1956 . . . . .            | 169      |
| Paris, Cour d'appel, 19 mars 1956 . . . . .                      | 215     | France, Cour de cassation, 22 janvier 1957 . . . . .                     | 88, 219  |
| Paris, Cour d'appel, 18 avril 1956 . . . . .                     | 30, 215 | Rome, Cour d'appel, 23 janvier 1957 . . . . .                            | 169      |
| Italie, Cour suprême de cassation, 21 avril 1956 . . . . .       | 167     | Paris, Cour d'appel, 13 février 1957 . . . . .                           | 88, 219  |
| Autriche, Cour suprême, 2 mai 1956 . . . . .                     | 132     | Norvège, Cour suprême, 12 mars 1957 . . . . .                            | 171      |
| Seine, Tribunal civil, 14 mai 1956 . . . . .                     | 151     | Paris, Cour d'appel, 1 <sup>er</sup> avril 1957 . . . . .                | 217      |
| Seine, Tribunal civil, 17 mai 1956 . . . . .                     | 218     | Paris, Cour d'appel, 3 avril 1957 . . . . .                              | 220      |

### C. Noms des parties

|   | Pages   |  | Pages    |
|---|---------|--|----------|
| Agry, Sté, Chobillon, Sté, et Tattegrain . . . . .                                    | 215     | Décat et Etat français . . . . .   | 215      |
| Albin Michel . . . . .  | 216     | Defez . . . . .  | 216      |
| Arthus-Bertrand . . . . .   | 215     | Diamant-Berger . . . . .   | 216      |
| Beaverbrook Newspaper Ltd. et autres . . . . .  | 51      | Drago-Office urbain . . . . .  | 215      |
| Blondel la Rougery, Editions, et autres . . . . .                                     | 88      | Dupeyron, Epoux . . . . .  | 151      |
| Bonnard, consorts . . . . .   | 32, 214 | Durand-Souffland . . . . .   | 217      |
| Boussemart, Etablissements . . . . .  | 216     | Dushkin . . . . .  | 110      |
| Bowers, consorts . . . . .  | 32, 214 | Emile-Paul, Editions . . . . .   | 220      |
| Buisson, Bromberger et Sté fermière du Figaro . . . . .                               | 215     | Ferré Léo . . . . .  | 219      |
| Caruso (héritiers) . . . . .  | 169     | Filature et Tissage du Territoire . . . . .                              | 216      |
| Cellerino (M <sup>on</sup> ) . . . . .  | 168     | Fondazione del Vittoriale degli Italiani et Seccia . . . . .             | 167      |
| Centralteatret . . . . .  | 171     | Franchi (M <sup>on</sup> ) . . . . .                                     | 168      |
| Chaine . . . . .  | 216     | Frank, Bernard . . . . .   | 29, 219  |
| Chambre syndicale de couture parisienne . . . . .                                     | 51      | Furtwängler, W. . . . .  | 88, 219  |
| Chirico, Giorgio de, et Sabatello . . . . .   | 167     | Galleries Lafayette . . . . .  | 217      |
| Clerc . . . . .   | 217     | Gounod, Veuve et autres . . . . .  | 219, 220 |
| Commission arbitrale pour la perception des droits d'auteur et <i>Suisa</i> . . . . . | 221     | Gouz Rosa, Sté, et Chambre syndicale de la confection féminine . . . . . | 28       |
| Dame, J. . . . .  | 215     | Grimault et Prévert . . . . .  | 30, 215  |

|  | Pages    |   | Pages   |
|--|----------|---|---------|
| Hansen Folmer Teaterforlag . . . . .       | 171      | Odham Press Ltd. et autres . . . . .                  | 52      |
| Heugel & C <sup>ie</sup> , Sté . . . . .   | 220, 219 | Philharmonia Ltd. . . . .                             | 51      |
| Hollywood Jewelry Mfg. Co. Inc. . . . .    | 110      | Ploquin, Raoul, Sté des films . . . . .               | 151     |
| Hopkinson . . . . .                        | 50       | Poulailler, dit « Bernard Frank » . . . . .           | 29, 219 |
| I due forni, Sté . . . . .                 | 167      | Radiodiffusion, Sté suisse de . . . . .               | 221     |
| Laborde, Pierre . . . . .                  | 111      | RA. I. et autres . . . . .                            | 169     |
| La Presse-Magazine, Sté . . . . .          | 111      | Réaumur, Editions . . . . .                           | 217     |
| Les Gémeaux, Sté, et autres . . . . .      | 30, 215  | Regina . . . . .                                      | 52      |
| L'Information . . . . .                    | 216      | Ross, J. M. . . . .                                   | 50      |
| London Philharmonic Orchestra Ltd. . . . . | 51       | Sacem . . . . .                                       | 215     |
| Lux Film . . . . .                         | 167      | Savignac et Vasselais, Sté de la . . . . .            | 216     |
| Matisse, héritiers . . . . .               | 220      | Sinigalli . . . . .                                   | 169     |
| Navaud . . . . .                           | 215      | Thalia Disques, Sté, et Urania Records, Sté . . . . . | 88, 219 |
| Nuit et Jour, Editions . . . . .           | 217      | Tirrena Film, Sté . . . . .                           | 169     |
| Océan Films et autres . . . . .            | 219      | Toutmain, Sté . . . . .                               | 28      |
| O Cruzeiro, Entreprise graphique . . . . . | 217      | Vrillon . . . . .                                     | 88      |

### III. Table bibliographique

|  | Pages |  | Pages |
|--|-------|--|-------|
| Bappert, D <sup>r</sup> Walter et Wagner, D <sup>r</sup> Egon. <i>Internationales Urheberrecht - Kommentar</i> . . . . . | 92    | Lyon-Caen, Professeur G. et Lavigne, Professeur P. <i>Traité théorique et pratique du droit du cinéma</i> . . . . .  | 152   |
| Ciampi, Antonio. <i>Diritto di autore, diritto naturale</i> . . . . .  | 224   | Mouchet, Carlos et Radaelli, Sigfrido A. <i>Los derechos del escritor y del artista</i> . . . . .  | 224   |
| — <i>Droit d'auteur, droit naturel</i> . . . . .   | 112   | Pinner, H. L. <i>World Copyright</i> (tome III) . . . . .  | 172   |
| Delp, Ludwig. <i>Das gesamte Recht der Presse, des Buchhandels, des Rundfunks und des Fernsehens</i> . . . . .           | 200   | Roeber, D <sup>r</sup> Georg. <i>Urheberrecht oder geistiges Eigentum</i> . . . . .  | 112   |
| Hauffe, Hans Günter. <i>Der Künstler und sein Recht</i> . . . . .  | 112   | Smolders, Th. <i>Les droits intellectuels au Congo belge</i> . . . . .   | 112   |
| Hirsch, D <sup>r</sup> Ernst. <i>Das neue Urheberrechtsgesetz der Türkei</i> . . . . .                                   | 200   | Ulmer, Professeur D <sup>r</sup> Eugen. <i>Der Rechtsschutz der ausübenden Künstler, der Hersteller von Tonträgern und der Sendegesellschaften</i> . . . . . | 200   |
| Lögberg, Professeur Ake. <i>Auktorrätt och film</i> . . . . .  | 224   |  |       |

